

Zurich, juillet 2004

Communication aux médias

Frais de gestion des organisations d'utilité publique

Ils sont nécessaires pour mettre en œuvre des projets sérieux

Toujours plus souvent, les donatrices et les donateurs, les sponsors, les porteurs de financement institutionnel et les médias veulent connaître le montant des frais de gestion des organisations d'utilité publique. Ils pensent que ces données traduisent l'efficacité d'une organisation et le soin qu'elle apporte dans l'utilisation des sommes qui leur sont confiées. La situation est complexe. Un seul chiffre isolé ne permet pas d'évaluer l'aspect de rentabilité dans l'utilisation des fonds par une organisation d'utilité publique. Par ailleurs, la comparaison des chiffres entre plusieurs organisations est malaisée. ZEWO a reconnu ce problème et s'efforce d'y apporter une solution.

L'efficacité est nettement plus importante que les frais

Souvent, le grand public considère les dépenses de publicité et de gestion comme des frais superflus. Pour lui, la plus grande part possible de chaque franc donné soit être affectée directement aux projets plutôt qu'à la gestion de l'organisation. Toutefois, pour assurer le financement ainsi qu'une planification harmonieuse de même que la mise en œuvre et le contrôle de la «bonne action», certaines charges publicitaires et de gestion sont indispensables. Pour les organisations affichant des frais de gestion trop faibles, par exemple, on peut se demander de quelle manière les projets sont évalués et contrôlés. Les organisations d'utilité publique légitiment leur existence essentiellement par les résultats de leurs projets.

Des données standardisées grâce à RPC 21 – Il manque toutefois encore une base d'évaluation unitaire

La nouvelle recommandation de Swiss GAAP RPC 21 en matière de présentation des comptes précise les coûts devant être enregistrés en comptabilité par les organisations sociales à but non lucratif d'utilité publique. La présentation des comptes de ces organisations franchit ainsi une nouvelle étape vers la standardisation. En revanche, rien ne précise la composition des frais de gestion et la manière dont le travail bénévole devra être pris en compte lors du calcul. Actuellement, les organisations d'utilité publique enregistrent principalement comme frais de gestion les frais administratifs et les frais liés aux collectes. On enregistre également souvent séparément les frais occasionnés par une participation à un projet. Toutefois, il reste très important que la structure des coûts d'une organisation soit présentée de manière transparente et mise à disposition des cercles intéressés.

Les frais de gestion sont comparables seulement dans certaines conditions

En fonction de la manière dont les organisations répercutent les frais administratifs sur ses projets, elles peuvent afficher des frais généraux des gestion différents. En outre, ce volume peut subir l'influence du domaine d'activité (Suisse ou étranger) ou de l'âge d'une organisation (en constitution ou établie). Il faut différencier, parmi les organisations menant une activité opérationnelle, celles qui apportent un soutien financier, celles qui ne font que de l'attribution et les formes mixtes.

Les valeurs de référence peuvent varier fortement

Les frais de collecte sont un élément des frais de gestion. Actuellement, la plupart des organisations évaluent leurs opérations en interne. Toutefois, si l'on souhaite comparer les frais de collecte de plusieurs organisations, il faut prendre en compte divers facteurs. Le fait, par exemple, que la collecte soit effectuée par des auxiliaires bénévoles ou qu'elle soit confiée à des professionnels n'est pas le seul élément important. La popularité du but de la collecte joue également un rôle capital. Les cas de catastrophes écologiques ou les thèmes ayant un rapport avec les enfants permettent de générer un volume de dons supérieur et à moindre frais que les thèmes moins populaires comme l'aide aux réfugiés. Les chiffres de référence sont différents selon que les dons ou les cotisations des membres sont versés régulièrement ou qu'il s'agit d'un apport unique et important de capital (par exemple un legs).

Il y a un besoin d'action - Zewo s'engage

Un chiffre de référence isolé ne donne aucune indication sur le fait que l'organisation pratique une bonne gestion, ou même une meilleure gestion que d'autres. Toujours plus souvent, les donateurs et les donatrices, les sponsors et les porteurs de financement institutionnel réclament de telles données. Des normes unitaires de présentation des comptes permettent la mise à disposition de données standardisées. Le fait de les placer dans un contexte incorrect et de les réduire au niveau de chiffres peu parlants peut générer une perte de confiance dans les organisations d'utilité publique. Il existe un risque de désorientation générale qui peut, à la longue, nuire à la bonne cause plutôt que créer la transparence.

ZEWO a reconnu le besoin d'action et lance en conséquence un projet qui abordera ce sujet avec les organisations d'utilité publique suisses intéressées. De premiers résultats sont prévus pour l'année prochaine.

Pour toute question, merci de vous adresser à Madame Ariuscha Davatz, responsable du service de l'information. Tél. 01 366 99 54, Fax 01 366 99 50, e-mail: davatz@zewo.ch

Fondation ZEWO

La fondation ZEWO s'engage pour une meilleure transparence et une intégrité parfaite dans le secteur des dons. Elle attribue dans ce but un label de qualité à des organisations d'utilité publique qui récoltent des dons. Celles-ci subissent régulièrement un processus de recertification permettant de vérifier constamment le soin apporté à l'utilisation des dons.

Le label de qualité ZEWO

Le label de qualité ZEWO distingue des organisations qui informent ouvertement sur leurs activités, tiennent une comptabilité transparente et utilisent les dons pour un but précis, de manière efficace et rentable. En outre, ces organisations disposent de structures de contrôle internes et externes efficaces et attachent une grande importance à l'éthique lors des collectes et à la communication.

Informations supplémentaires

Le service d'information de la fondation ZEWO vous fournira volontiers des informations supplémentaires sur les organisations pratiquant la collecte de dons. Vous trouverez des renseignements importants sur le secteur des dons et le label de qualité ZEWO en consultant notre site Internet (Fondation ZEWO, Lägerstrasse 27, 8037 Zurich, Tél. 044366 99 55, Fax 044366 99 50, info@zewo.ch, www.zewo.ch).